

Sensibilisation au développement durable

Visite du parc Rosa Bonheur et de la zone maraîchère de la Baratte – Nevers

Classes de 6^{ème} du collège des Courlis – Nevers
Mercredi 12 juin et jeudi 13 juin 2019



Animation proposée par le Conseil départemental de la Nièvre, la ville de Nevers et
Bio Bourgogne

niÈVRE
le département

Ville de
NEVERS



• BIO BOURGOGNE •

Sommaire

1. Introduction à la démarche

2. Le développement durable : zoom à l'échelle du quartier Baratte/Courlis
 - Un cœur urbain
 - Un cœur de nature
 - Un cœur économique

3. Le parc Rosa Bonheur
 - La zone de prairie
 - La zone boisée
 - Des boucles de promenade
 - Un refuge pour la faune et la flore

4. La zone maraîchère
 - Historique
 - Les jardins en partage
 - Un espace-test agricole
 - Le retour des maraîchers
 - La préservation de l'espace agricole dans le PLU

5. Les types de producteurs/production sur l'espace maraîcher de la Baratte
 - Les jardiniers particuliers
 - Les producteurs de l'espace-test agricole
 - Les professionnels installés sur les terres maraîchères de la Baratte

Notes

Quizz

1

Introduction à la démarche

Le Conseil départemental de la Nièvre a la responsabilité du service hébergement et restauration auprès des collèges du département.

Depuis plusieurs années, il agit auprès de ces derniers pour développer une politique de restauration scolaire durable dont les 2 piliers sont le développement des circuits courts alimentaires (introduction hebdomadaire de produits locaux) et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Cette politique nécessite d'être accompagnée par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation auprès des élèves.

Depuis plus de 4 ans, le Département et la ville de Nevers animent, auprès du collège des Courlis, une action de sensibilisation au développement durable avec les élèves de 6ième, encadrés par leurs professeurs de S.V.T. Cette action qui a fortement évolué dans le temps est construite autour de la visite du parc Rosa Bonheur (dimension environnementale du développement durable) et l'échange avec des maraîchers professionnels (dimension économique) et des particuliers des « jardins en partage » (dimension sociale) situés sur l'espace maraîchers de la Baratte.

Ces journées, organisées sur 2 matinées sont closes par un repas de produits locaux proposé par le collège des Courlis. Les légumes (en entrée ou en accompagnement) proviennent naturellement des maraîchers de la Baratte.

Le parc Rosa-Bonheur et l'espace maraîcher sont idéalement situés pour permettre la sensibilisation au développement durable des scolaires (écoles primaires et collège) du quartier des Courlis, en premier lieu mais aussi pour les autres jeunes, scolarisés sur Nevers.



élèves de primaire de Nevers dans les Jardins en Partage

élèves du collège des Courlis sur l'exploitation de Guillaume Debeer.



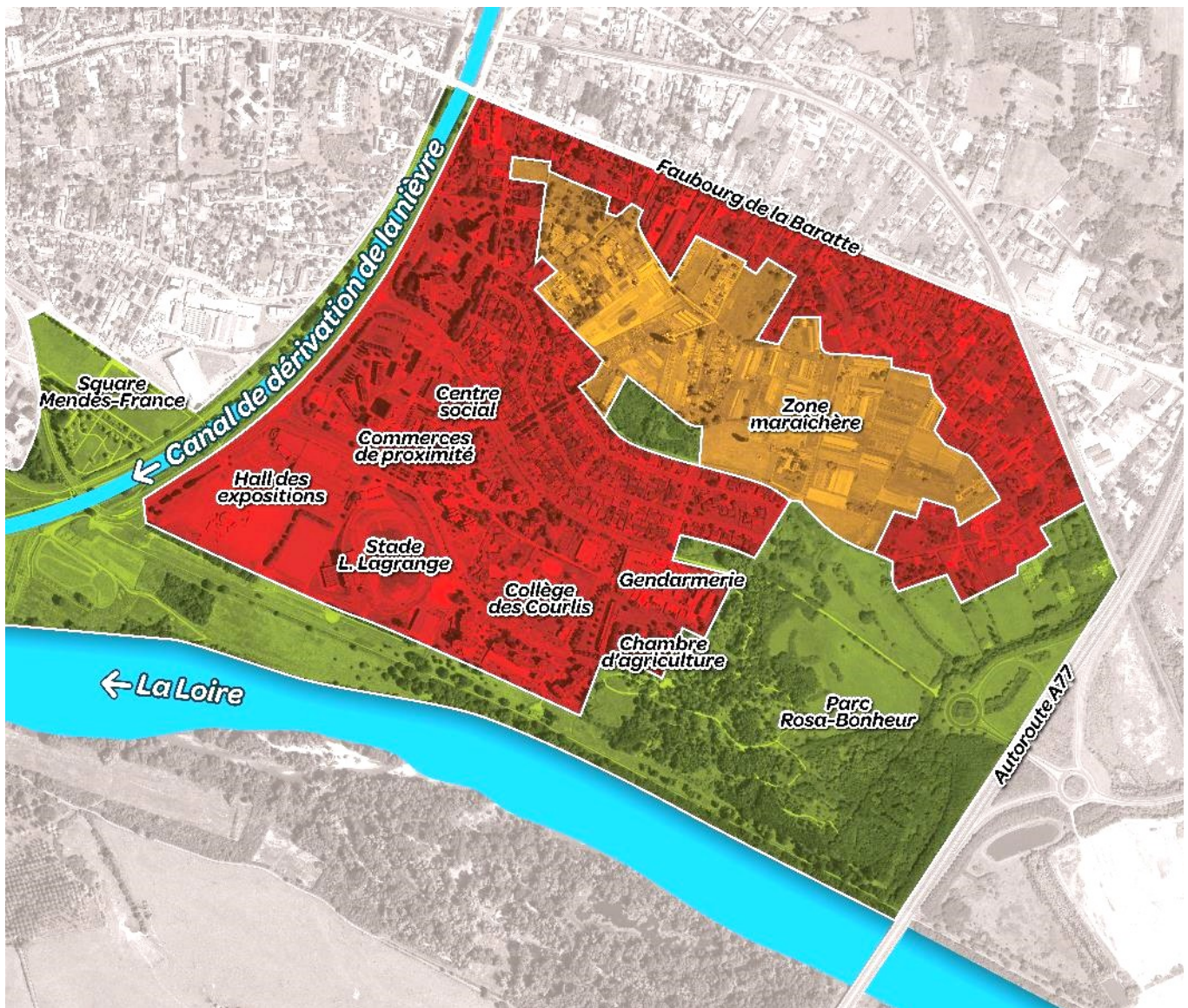
2

Le développement durable : Zoom à l'échelle du quartier Baratte/Courlis

C'est un quartier situé à l'embouchure de la rivière Nièvre et de la Loire, à l'est de Nevers. Les terres composées des sédiments de la Loire ont toujours hébergé une activité nourricière pour Nevers et ses environs (maraîchage, élevage, etc...).

L'expansion urbaine de Nevers, enclenchée dans les années 60, devait s'étendre jusqu'aux limites de la commune. Mais, depuis ces dernières années le nombre d'habitants se stabilise, et l'arrêt de l'urbanisation a permis à ce quartier de préserver des espaces complémentaires. Il est aujourd'hui composé d'un cœur urbain, d'un cœur de nature et d'un cœur économique.

De par son histoire, sa situation géographique, ses usages et ses activités, le quartier Baratte/Courlis répond aux critères du développement durable à l'échelle locale.



Cœur urbain



Cœur de nature



Cœur économique

- **Un cœur urbain**

Le quartier a été bâti pendant la reconstruction du pays après la seconde guerre mondiale. La croissance de la population a nécessité la création de nouvelles zones d'habitations.

C'est aujourd'hui un lieu d'échanges, où l'on peut se loger, s'instruire, travailler, se nourrir, faire du sport, se promener, etc...

Ces lieux d'échanges sont divers et variés : de l'habitat collectif et particulier (en lotissements, en résidence, ...), des services publics (mairie annexe, gendarmerie, bureau de Poste, école maternelle et primaire « Lucie Aubrac », collège « des Courlis »), d'autres activités de service (caisse primaire d'assurance maladie, chambre d'agriculture, centre socio-culturel de la Baratte, centre des expositions), des lieux récréatifs ou sportifs (boulodrome, stade Léo-Lagrange) sans oublier le commerce de proximité.



- **Un cœur de nature**

Ce quartier bénéficie d'une trame verte et bleue remarquable : il s'agit d'un réseau de cours d'eau, mares, zones humides, arbres, jardins, prairies, talus enherbés qui héberge une diversité d'écosystèmes. Ce maillage permet à la faune de se déplacer d'un milieu à un autre pour se nourrir, se reproduire, se loger.

La Loire, plus grand fleuve de France passe aux pieds du quartier. Depuis sa rive, on peut découvrir son milieu naturel, sa ripisylve (les arbres qui bordent le fleuve), ses îles, sa faune (oiseaux, poissons, insectes,...) et sa flore (saules, peupliers,...). Cette richesse mérite d'être préservée.

Habiter à proximité d'un grand fleuve comporte aussi des risques. En effet, même s'il est protégé en partie des aléas de la Loire grâce à sa digue, le quartier est situé en zone inondable.

Par ailleurs, la ville de Nevers a réhabilité des anciens remblais (dépôt de terres et de gravas) en un parc de promenade à l'ouest du quartier : le parc Rosa-Bonheur.





- **Un cœur économique**

Dans le cœur urbain, on trouve essentiellement des activités de service dont notamment quelques commerces de proximité et bientôt un futur petit centre commercial, place des Courlis, mais c'est l'activité de production agricole (et surtout maraîchère) qui prédomine.

Autrefois, des prairies et des jardins maraîchers occupaient l'ensemble du quartier. Une grande partie des légumes et des fruits étaient produits localement et permettait de nourrir la population de Nevers. Avec le développement des voies de transports (autoroutes, train,...) de plus en plus de produits sont venus de l'étranger.

Au début des années 2000, la production maraîchère locale avait presque disparu. En 2013, 2 collectivités locales, la Ville de Nevers et le Conseil départemental, ont décidé de relancer cette activité en créant un espace-test maraîcher.



3

Le parc Rosa-Bonheur

Ce site constitue un maillon du réseau d'espaces naturels des rives de Loire, à partir du Bec d'Allier, par le sentier du Ver-Vert, jusqu'à Decize. Délaissé pendant plusieurs années, il a été recolonisé par une végétation spontanée. Afin de se réapproprier cet espace sans détériorer ce que la nature avait reconstitué, la ville de Nevers a souhaité aménager des boucles de promenade dans le respect de la biodiversité existante. La biodiversité représente la diversité des espèces végétales et animales. Plus les milieux sont variés et respectés, plus la biodiversité sera riche.



- **La zone de prairie**

L'une des dernières prairies bocagères semi-humides de la commune. Située en zone facilement inondable, elle est marquée par un point bas où s'écoule un filet d'eau parsemé de mares temporaires. Les lisières et les haies naturelles et quelques vieux arbres fruitiers dépérissant viennent accentuer la richesse du site.

A ce jour, elle est encore utilisée en prairies de fauche en accord avec un agriculteur local. On espère plus tard y réintroduire des vaches ou des moutons pour entretenir la prairie sans intervention directe de l'homme. Cela permettra, par ailleurs, d'enrichir d'autant plus la biodiversité.



- **La zone boisée**

Un espace boisé ou en cours de boisement avec une dominance de saules et de peupliers s'est développé sur l'ancienne zone de remblais.

Toutefois, certaines espèces invasives (la renouée du Japon, le sumac de Virginie, l'ailante,...) ont également profité de la recolonisation du site pour s'installer. Le travail d'entretien veillera à limiter leur développement qui pourrait avoir des impacts négatifs en terme de biodiversité.

Des clairières viennent enrichir la diversité floristique et faunistique du site. On y constate également une chênaie spontanée d'une quarantaine d'année ainsi qu'une ancienne pépinière abandonnée.



- **Des boucles de promenade**

L'observation et l'inventaire de ces milieux ont permis d'identifier différentes ambiances paysagères. Des boucles de promenade ont été créées en s'adaptant au site pour permettre au public de le découvrir en famille, en tenue de sport, ou avec un appareil photo.

Mais ce n'est pas tout ! Il s'agit de l'ouvrir vers l'extérieur et de le faire vivre en partenariat avec les acteurs locaux, par des bornes signalétiques, des animations thématiques, des visites guidées, etc... (le rallye nature, la semaine de la biodiversité, formation d'éducateurs en environnement, sorties scolaires, chantiers nature avec le centre social du quartier et Instant Nature)

Par ailleurs, un mobilier bois intégré au site permet aux visiteurs de se détendre en contemplant la nature.



• Un refuge pour la faune et la flore

En collaboration avec La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), la commune a décidé de mener une gestion spécifique à ce site afin de privilégier le développement de la biodiversité.

Ainsi, pour les oiseaux, des nichoirs ont été installés pour faciliter l'augmentation de la population d'oiseaux et la venue de nouvelles espèces.



Les inventaires menés par la LPO entre 2007 et 2017 ont mis en évidence une progression significative de nouvelles espèces (41 espèces en 2007 contre 64 espèces en 2017). On peut maintenant observer et écouter les nouveaux occupants suivants :

- | | | |
|-----------------------|------------------------|-----------------------------|
| - Alouette des champs | - Grive draine | - Pic vert |
| - Bouvreuil pivoine | - Grive musicienne | - Pouillot fitis |
| - Buse variable | - Grosbec casse-noyaux | - Roitelet à triple bandeau |
| - Canard colvert | - Grue cendrée | - Roitelet huppé |
| - Choucas des tours | - Guêpier d'Europe | - Rousserolle effarvate |
| - Chouette hulotte | - Mésange nonnette | - Sittelle torchepot |
| - Goéland leucopnée | - Mouette rieuse | - Troglodyte mignon |
| - Grande Aigrette | - Pic épeichette | |

Parmi les autres animaux, on notera également une diversité d'insectes très intéressante (papillons, sauterelles, libellules, bourdons, abeilles, guêpes, criquets, syrphes, araignées, coccinelles, scarabées, etc...), mais aussi des mammifères comme des renards, des chevreuils, des écureuils, des lapins, des musaraignes, etc...

D'autre part, toute cette faune ne pourrait pas exister si le milieu n'était pas accueillant et diversifié. Afin de préserver durablement cette diversité, la gestion du site consistera à éviter le développement uniforme de la forêt. A ce titre, on veillera à conserver les clairières (végétations basses) et les zones de friches intermédiaires (arbustes, ronciers, fruitiers sauvages).



Pour aller dans ce sens, le parc a été classé refuge LPO. Allain Bougrain-Dubourg, président de la LPO, s'est spécialement déplacé à Nevers pour inaugurer le site au côté du Maire.



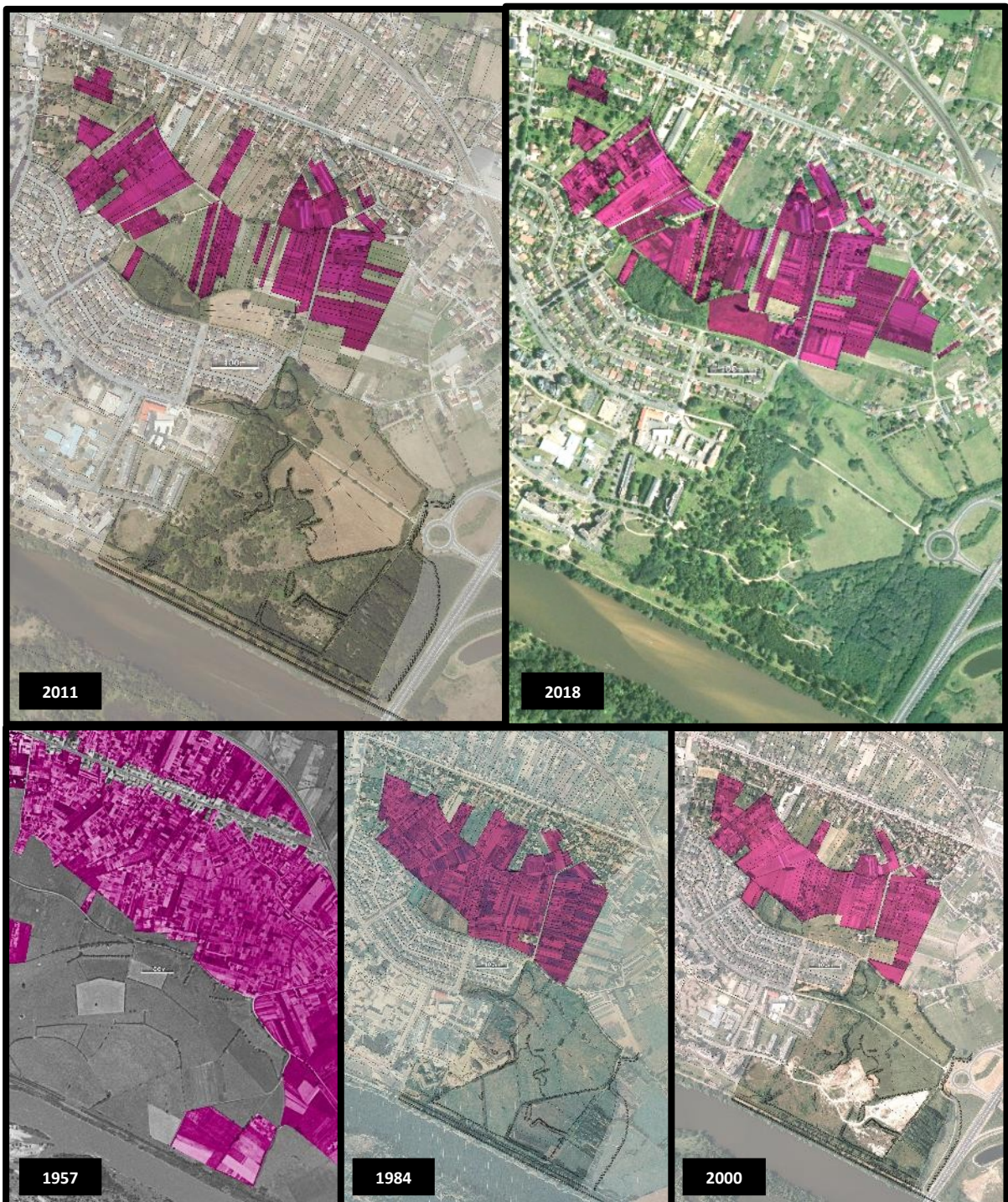
Signature et inauguration de la convention, le 1^{er} juin 2017

4

La zone maraîchère

- **Historique**

Durant les trente dernières années, la surface cultivée, toutes activités confondues, n'a cessé de décroître. Le projet du Poumon Vert avait pour objectif de redynamiser le maraîchage du quartier de la Baratte et de réfléchir à un futur parc urbain (lettre de mission du maire de Nevers au comité local de développement durable que ce dernier avait mis en place en septembre 2008). Ce projet a finalement donné lieu à la constitution d'un espace-test agricole, au nord, et à la création du Parc Rosa Bonheur, au sud.



- **Les jardins en partage**

Dans le cadre de la valorisation des réserves foncières de la ville, les jardins en partage sont nés fin 2009 dans la zone maraîchère de la Baratte. Ils ont été créés pour favoriser le lien social et le partage des savoir-faire. 21 parcelles de 108 m² à jardiner, encadrées par la Mairie de proximité, sont ainsi accessibles à tous les habitants de Nevers qui le souhaitent, après signature d'une convention et de la charte du jardinier. Cette dernière incite notamment à respecter la biodiversité, à ne pas utiliser de produits chimiques, à économiser l'eau et à pratiquer le compostage.



- **Un espace-test agricole**

La réflexion menée sur la Baratte a mis en évidence l'intérêt de redynamiser l'activité maraîchère dans ce secteur périurbain. Sa situation dans la ville en fait un site idéal pour mettre en place un circuit court producteurs-consommateurs.

Afin d'anticiper le départ à la retraite de certains maraîchers, la ville de Nevers et le Conseil départemental ont mis en place, avec d'autres partenaires, une pépinière agricole d'une surface de 4 Ha sur le site, fin 2012 pour :

- relancer une filière économique maraîchère locale, en aidant des jeunes porteurs de projet,
- donner en exemple des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, grâce à une production biologique,
- permettre aux habitants de Nevers et son agglomération de bénéficier de produits frais et locaux grâce à la création d'un circuit court « producteur-consommateur ».

Ce dispositif donne la chance à de jeunes porteurs de projet de se tester et se former au maraîchage biologique et leur permet d'envisager un projet d'installation de façon plus sereine.

- **Le retour des maraîchers**

Quelques maraîchers professionnels étaient en activité sur la Baratte, jusqu'en 2015. Après le départ à la retraite de 3 d'entre eux, seul Christophe Soleilhac, installé depuis près de 20 ans continuait son activité.

La 1^{ère} « couvée » de l'espace-test agricole a permis l'installation de Guillaume Debeer (en partie sur les terrains de l'ancien espace-test et sur d'autres parcelles louées par la ville de Nevers. Il commercialise sa production dans les magasins Bio de Nevers (Biocoop, Natura, ...), auprès des particuliers (marché St Arigle et par l'intermédiaire de l'association Solidaires avec les paysans – AMAP « les Paniers solidaires ») et en restauration scolaire (lycées et collèges).

La 2^{ème} « couvée » s'est terminée en décembre 2018. Les 2 maraîchers, Jean – Marie Lambert et Raphaël Revenu se sont eux aussi installés sur le site, sur des terres louées par la ville et sur une parcelle qu'ils ont achetée. Ils continuent de vendre leur production au marché Carnot et sur place, le mardi soir.

Le projet d'une 3^{ème} couvée est en cours sur les parcelles restantes. Une réflexion est engagée avec Nevers Agglomération pour élargir le dispositif « Espace Test Agricole » au niveau de l'intercommunalité.

Les contacts des 2 producteurs en A.B sur le site de La Baratte :

La Baratt'ABio

06 60 92 72 97

debeerguillaume@ymail.com

Le potager d'ici

5, rue de la Chaume - 58000 Nevers

07 82 68 32 06 ou 06 25 53 91 75

lepotagerdici58@gmail.com

facebook : le potager d'ici

- **La préservation de l'espace agricole dans le PLU**

Dans les documents d'urbanisme, la zone maraîchère de la Baratte était destinée à devenir un nouveau quartier d'habitations. Dans le but de préserver l'activité maraîchère, les élus ont décidé de classer cet espace en zone agricole. Cette décision a pour effet d'empêcher de nouvelles constructions à cet endroit et ainsi d'une part de freiner l'étalement urbain, et d'autre part, de sauvegarder les terres agricoles.

Le document d'urbanisme dans lequel a été inscrit cette zone agricole s'appelle le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document est très important pour la commune car il permet d'identifier les différentes zones et usages autorisés dans la ville. Ainsi, dans ce document, les zones constructibles sont classées U comme urbaine, les zones agricoles sont classées A, et les espaces naturels sont classés N.

5

Les types de producteurs/production sur l'espace maraîcher de la Baratte

- Les jardiniers particuliers

Tout habitant de Nevers peut cultiver une parcelle potagère sur l'espace « les Jardins en Partage », géré par la ville de Nevers.



- **Les professionnels installés sur les terres maraîchères de La Baratte suite à leurs passages sur l'espace-test agricole**

Jean-Marie Lambert et Raphaël Revenu (depuis le 1^{er} janvier 2019 après une année en test)



- **Guillaume Debeer (depuis 2017 après 3 années en test)**



- **Producteur en « conventionnel » installé sur les terres maraîchères de la Baratte depuis près de 20 ans**

Christophe Soleilhac



NOTES

NOTES

QUIZZ AUTOUR DES VISITES SUR «LES ESPACES DE PRODUCTION MARAÎCHÈRE» et du PARC «ROSA-BONHEUR»

1/ Quels sont les 3 principaux cœurs du quartier où vous vivez et/ou se situe votre collège?

a/

b/

c/

2/ La nature est présente un peu partout sur ce quartier, pouvez – vous citer 2 éléments de cette nature ?

a/

b/

3/ Evolution du quartier : que s'est-il passé entre 1957 et 2018 ?

4/ Evolution des terres maraîchères :

- Que s'est-il passé entre 1984 et 2011 ?

Une augmentation des surfaces agricoles ?

D'au moins 20%

D'environ 50%

Une diminution des surfaces agricoles ?

D'au moins 20%

D'environ 50%

- Que s'est-il passé entre 2011 et 2016 ?

Une augmentation des surfaces agricoles ?

Une diminution des surfaces agricoles ?

LA VISITE DES ESPACES DE PRODUCTION MARAÎCHÈRE

Les jardins en partage

5/ Qu'est-ce qu'un jardin en partage ?

Un jardin qui appartient à une personne et qu'il partage avec d'autres ?

Un jardin qui appartient à la ville de Nevers et qui est mis à disposition des personnes du quartier ?

un jardin botanique que l'on peut visiter ?

6/ Quelles sont les conditions (citez en 2) pour avoir un jardin en partage ?

7/ La culture biologique est une agriculture (plusieurs réponses possibles)

qui interdit l'utilisation des produits chimiques de synthèse

qui est faiblement contrôlée et réglementée

qui autorise les O.G.M (organismes génétiquement modifiés)

qui dispose d'un cahier des charges européens

8/ elle est représentée par le logo suivant (plusieurs réponses) :



Les espaces professionnels (exploitations maraîchères et espace-test agricole)

9/ Qu'est-ce qu'un **espace-test agricole** ?

- un laboratoire où l'on teste des plantes transgéniques ?
- Un lieu où des personnes testent leur projet professionnel et leur activité économique ?
- Un lieu où l'on peut voir les animaux de la ferme ?

10/ Quel **métier agricole** exercent les professionnels que vous avez rencontrés ?

- Viticulteur
- Maraîcher
- Éleveur

11/ Quelle est la surface de production diversifiée sur laquelle les professionnels rencontrés travaillent ?

- 0,5 Ha
- entre 2 Ha et 6 Ha
- 100 Ha

13/ Que produisent-ils actuellement ? Citez 5 légumes

12/ Où vendent-ils leurs productions ?

15/ Le jeudi 13 juin, le chef de cuisine vous préparera un repas à partir de produits locaux, essentiellement bio. Citez 2 avantages au moins de produire localement des produits essentiellement bio ?

a/

b/

Citez 2 avantages au moins de consommer localement des produits essentiellement bio ?

a/

b/